

Paris, le 4 juillet 2023

Groupe Facebook « Vétéo Solo »

N/Réf. : CNOV N°23/02309 JG/LV

Objet : Lettre ouverte

Chères Consoeurs, Chers Confrères,

Il est toujours utile et intéressant de prendre connaissance de la manière dont, individuellement ou au sein d'un groupe Facebook, chacun réagit aux propos tenus dans un éditorial, tout en considérant que l'objet même d'un éditorial est de faire réagir le lecteur sur une question professionnelle de fond.

Avant de vous répondre, j'ai pris la précaution de lire et relire cet édito pour percevoir en quoi il vous avait froissés. Qu'ai-je donc écrit qui puisse être qualifié d'irrespectueux envers les vétérinaires qui font le choix de l'exercice individuel ?

Certes, il est toujours possible de tordre un écrit dans tous les sens pour lui faire dire autre chose, voire le contraire des intentions de son auteur, c'est humain ! Cependant, cela n'est pas très constructif si ce n'est dans le but d'instaurer un débat stérile, sans nuance, si ce n'est dans le but d'opposer les uns aux autres là où mon propos soulignait la complémentarité au sein d'un corps professionnel en tension plutôt que la concurrence.

La première ligne de force de l'éditorial est de repositionner le vétérinaire généraliste comme devant être au centre des débats et des attentions des pouvoirs publics alors qu'une tendance installée depuis quelque temps pousse à la spécialisation, au moins à l'acquisition de compétences complémentaires après l'obtention du diplôme de Docteur vétérinaire.

La deuxième ligne de force est de demander à chaque vétérinaire inscrit au tableau de l'Ordre de faire en sorte d'assumer ses obligations déontologiques et en particulier celle qui s'avère la plus contraignante, la continuité des soins. Mon propos demande à chacun de prendre ses responsabilités pour s'organiser en interne d'un établissement de soins vétérinaires ou entre établissements de soins vétérinaires pour prendre en charge les animaux qu'il soigne, y compris en situation d'urgence, y compris en période de fermeture de l'établissement de soins vétérinaires.

Je ne dis rien d'autre et surtout, je n'impose ni ne privilégie aucune situation par rapport à une autre. Je vous dis simplement « organisez-vous » pour éviter que votre obligation ne se reporte sur un de vos confrères. Je vous dis simplement qu'en période de raréfaction de la ressource vétérinaire, il est préférable de raisonner la question en termes de complémentarité plutôt qu'en termes de concurrence.

Il me paraît dès lors éminemment réducteur de traduire mes propos ou les travestir pour en faire une diatribe contre les vétérinaires en exercice individuel. Chaque modalité d'exercice est respectable, la question n'est pas celle-là ! Le vrai problème que la profession vétérinaire doit regarder collectivement en face est celui de l'accès aux soins pour toutes les espèces, en tous les territoires et en toutes circonstances, y compris en situation d'urgence pendant les horaires de fermeture de l'établissement de soins vétérinaires.

Mon devoir de Président du Conseil national est de faire en sorte que chacun assume la part qui lui revient sans rejeter la contrainte la plus forte que nous devons gérer sur un autre vétérinaire.

Mon devoir de Président du Conseil national est de prendre le sujet de l'accès aux soins à bras-le-corps pour lui trouver une issue, à défaut de quoi les fondements de notre profession depuis plus de 260 ans seront requestionnés par le législateur.

Ma mission est de faire respecter le Code de déontologie vétérinaire et la qualité du service rendu. Sachez, Chères Consœurs, Chers Confrères, que je m'y attèle chaque jour avec conviction.

Je vous prie d'agréer, Chères Consœurs, Chers Confrères, l'expression de mes sincères salutations fraternelles.

Le Président

Jacques GUÉRIN
Docteur vétérinaire

